



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

LE GOUVERNEMENT

SÉANCE DU 1^{ER} JUIN 2023

COMMUNIQUÉ

Table des matières

<u>RÉSEAU DIPLOMATIQUE DE WALLONIE-BRUXELLES À L'ÉTRANGER : AFFECTATION DES POSTES DIPLOMATIQUES</u>	<u>3</u>
<u>UN CADASTRE EXHAUSTIF DE L'EMPLOI NON-MARCHAND EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES</u>	<u>5</u>
<u>2 MILLIONS D'EUROS POUR SOUTENIR EN PRIORITE LES JEUNES ARTISTES ET UNE CULTURE MIEUX REPARTIE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE</u>	<u>7</u>
<u>AIDE À LA JEUNESSE : DES RÉPONSES AU MANQUE DE PLACES</u>	<u>9</u>
<u>UN MEILLEUR ENCADREMENT DES STAGES DE BACHELIER SAGES-FEMMES ET INFIRMIERS RESPONSABLES DE SOINS GÉNÉRAUX DANS LES PETITES STRUCTURES DE SOINS DE SANTÉ.....</u>	<u>11</u>
<u>CONTACTS PRESSE.....</u>	<u>12</u>

Réseau diplomatique de Wallonie-Bruxelles à l'étranger : affectation des postes diplomatiques

Ce jeudi, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Gouvernement wallon ont acté l'affectation des postes diplomatiques de la carrière extérieure de Wallonie-Bruxelles International.

Tous les 4 ans, un mouvement diplomatique a lieu pour les délégué(e)s généraux(ales) et Conseillers(ères) du réseau diplomatique de WBI. Pour rappel, on retrouve à la tête des délégations diplomatiques un(e) délégué(e) général(e) et un(e) ou plusieurs conseillers(ères) diplomatiques.

Les deux Gouvernements ont acté ce jeudi l'affectation des nouveaux délégué(e)s généraux(ales) et des conseillers(ères) diplomatiques à partir du 1^{er} septembre 2023, et pour une période de 4 ans. En février 2022, les deux Gouvernements actaient l'ouverture de deux nouvelles délégations à Madrid et à Londres.

A partir de septembre 2023, la représentation de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles sera assurée, sur le plan diplomatique, par :

Dakar	Jean-François PAKULA	Délégué général
Genève	Sharon WEINBLUM	Déléguée générale
Hanoi	Pierre DU VILLE	Délégué général
Kinshasa	David THONON	Délégué général
Londres	Motonobu KASAJIMA	Délégué général
Madrid	Maxime COUVREUR	Délégué général
Paris	Paul VERWILGHEN	Délégué général
Paris	Martin OUAKLANI	Conseiller
Québec	Yann GALL	Délégué général
Rabat	Chiraz EL FASSI	Déléguée générale
Tunis	Rajae ESSEFIANI	Déléguée générale
Union européenne	Jérôme NOEL	Délégué général
Union européenne	Maxime WOITRIN	Conseiller
Union européenne	Laurence CAPELLE	Conseillère

« Les désignations que nous avons actées en concertation avec le Gouvernement wallon sont primordiales pour la représentation de nos institutions à l'international. Les délégués généraux et les conseillers diplomatiques sont les premiers ambassadeurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles à travers le monde. Leurs missions sont de premier ordre puisqu'il s'agit d'assurer la mise en œuvre des politiques menées sur le terrain, des partenariats et des coopérations bilatérales tout en faisant rayonner notre identité, notre culture et notre savoir-faire par le biais de nos chercheurs, artistes ou encore sportifs » explique le Ministre-Président Pierre-Yves Jeholet

Pour Elio Di Rupo « *Notre nouveau réseau diplomatique est implanté au sein de zones géographiques stratégiques pour la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans un contexte géopolitique particulièrement changeant, plusieurs défis attendent nos diplomates pour ces quatre prochaines années. Leur rôle est primordial afin de veiller au mieux aux intérêts communautaires et régionaux. Ils représentent également la vitrine de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'étranger et auront comme objectif commun de faire rayonner le savoir-faire de nombreux acteurs wallons et bruxellois.*

Contact presse

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président
nicolas.reynders@gov.cfwb.be /+32 473 27 14 79

Sylvain Jonckheere, Porte-parole d'Elio Di Rupo, Ministre-Président
sylvain.jonckheere@gov.wallonie.be /+32 495 74 97 40

Un cadastre exhaustif de l'emploi non-marchand en Fédération Wallonie- Bruxelles

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles vient d'approuver un projet de décret visant à rendre exhaustif le cadastre de l'emploi non-marchand en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Initié en 2007, le cadastre de l'emploi non-marchand en Fédération Wallonie-Bruxelles devait rassembler toutes les données des employeurs et des travailleurs des secteurs non-marchand. Cependant, les secteurs relevant des missions de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) et les secteurs relevant de l'Aide à la jeunesse n'ont jamais pu intégrer cet outil.

Dans le cadre de la négociation du nouvel accord-cadre non marchand 2022-2025, les absences de cadastre de l'emploi exhaustif, de méthodologie uniformisée et de gestion centralisée des données ont été relevées par l'ensemble des parties autour de la table comme une difficulté majeure dans la négociation et l'évaluation des besoins des différents secteurs.

Dès lors, il est apparu nécessaire de remplacer le décret du 19 octobre 2007 afin d'organiser dorénavant un **cadastre intégré de l'ensemble du secteur du non-marchand**, comprenant les spécificités des secteurs de l'Aide à la jeunesse et de l'ONE, et offrant une base de données exhaustive et harmonisée. Cette base de données regroupera les données relatives à l'ensemble des employeurs et des travailleurs relevant du secteur non-marchand pour l'ensemble des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'objectif poursuivi est double :

- **Une simplification administrative pour les acteurs de terrain** : les données sont récoltées une seule fois et sont utilisées pour la gestion des autorisations, des agréments, des reconnaissances et des subventions ainsi que pour la constitution du cadastre de l'emploi.
- **Une harmonisation des données de l'emploi dans les différents secteurs** : les données sont centralisées au sein d'une base de données afin de développer une vision globale et uniforme de l'emploi du secteur non-marchand en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pierre-Yves Jeholet : « *Un cadastre exhaustif du non-marchand en Fédération Wallonie-Bruxelles était attendu depuis 16 ans ! Au-delà de sa valeur statistique, un tel outil est surtout indispensable pour aider à la décision, calculer le coût des mesures, et notamment les écarts qui demeurent encore entre les salaires perçus sur le terrain par les travailleurs du non-marchand et les barèmes cibles. J'ai donc tenu à mobiliser toutes les ressources nécessaires afin que ce cadastre exhaustif cesse d'être un vœu pieux pour devenir une réalité concrète. L'avant-projet de décret qui vient d'être adopté permet l'émergence de cet outil et la nouvelle gouvernance des données issues du secteur du non-marchand. A côté de ce travail d'encadrement légal, les équipes administratives travaillent depuis plusieurs mois à l'élaboration du programme de gestion informatique qui va permettre d'offrir concrètement ce cadastre harmonisé et exhaustif au profit du secteur, du Gouvernement et de ses services.*

Le cadastre devrait être opérationnel dès janvier 2024. C'est une avancée majeure pour le secteur du non-marchand ! ».

Bénédicte Linard : *« Les métiers du non-marchand sont autant diversifiés que ce qu'ils sont porteurs de sens et importants dans notre société. Afin de prendre les mesures de soutien les plus efficaces et pertinentes possibles en fonction des réalités de terrain, il est important d'avoir une vision claire sur ces dernières. Ce cadastre est attendu depuis très longtemps et doit permettre d'objectiver les situations, afin de mieux cibler les réponses, tant politiques que budgétaires, à y apporter. »*

Valérie Glatigny : *« Cet outil, attendu depuis longtemps par le secteur, facilitera le travail au quotidien des travailleurs, notamment pour l'Aide à la jeunesse. Il permettra également d'objectiver un certain nombre de besoins, ce qui permettra d'affiner certaines politiques publiques dans ce domaine. J'en profite pour remercier, une nouvelle fois, le travail quotidien des travailleurs du non-marchand au service de la collectivité, avec une mention particulière pour l'Aide à la jeunesse, qui s'investit au quotidien aux côtés de l'enfance en danger ou en difficulté ».*

Contact presse

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président
nicolas.reynders@gov.cfwb.be /+32 473 27 14 79

2 millions d'euros pour soutenir en priorité les jeunes artistes et une culture mieux répartie sur l'ensemble du territoire

A l'initiative de la Ministre de la Culture Bénédicte Linard, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé, ce jeudi, le lancement d'un 3^{ème} appel à projets « Un Futur pour la Culture ». Doté d'un budget important de 2 millions d'euros, il permettra de soutenir de manière directe des artistes et des projets culturels. Si les deux premiers appels visaient à apporter un soutien face à la crise, l'attention sera, cette fois, portée au soutien aux jeunes artistes et à la répartition territoriale des projets.

Le projet « Un Futur pour la Culture » est né, lors du premier confinement en 2020, d'une réflexion sur le redéploiement de la culture après la crise sanitaire. La Ministre de la Culture avait en effet mis sur pied un groupe de représentants du secteur culturel qui avait élaboré des propositions de mesures visant à mieux soutenir la culture et à revoir certaines politiques structurelles.

Les deux premiers appels à projets « Un Futur pour la Culture », lancés en 2020 et 2021, avaient remporté un énorme succès et permis d'accorder **plus de 400 bourses de création et de résidences** pour un montant total de 6 millions d'euros. Une aide directe qui a permis de soutenir des artistes et des créations artistiques variées face aux conséquences de la crise sanitaire.

A l'issue de ces deux appels à projets, le dispositif a été évalué par l'administration. Cette évaluation a montré, outre l'engouement certain, les difficultés qui persistent en matière de soutien à l'émergence, aux jeunes artistes et en matière de répartition territoriale des projets, avec une majorité de projets rentrés qui se déroulaient à Bruxelles et une sous-représentation de la province du Luxembourg.

Aujourd'hui, la Ministre de la Culture Bénédicte Linard a décidé de lancer un 3^{ème} appel à projets doté de 2 millions d'euros.

Cette 3^{ème} édition sera similaire aux deux appels précédents mais tiendra compte des résultats de l'évaluation de ceux-ci. Cette fois, une attention sera portée à **une plus large répartition territoriale des projets sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles**. Pour cela, les Provinces participeront à la diffusion de cet appel, seront impliquées dans le jury et veilleront à un équilibre géographique entre les projets. Par ailleurs, afin de **soutenir davantage les jeunes artistes lors de leur sortie de l'école**, leur permettre de créer et de diffuser leurs créations, les projets portés par des artistes professionnels émergents de moins de 36 ans bénéficieront d'une priorité. Les écoles ont également été sensibilisées et participeront à la communication de cet appel vers leurs anciens élèves.

« Depuis que je suis Ministre de la Culture, mon but est de soutenir toujours plus directement les artistes et leur permettre de créer dans de bonnes conditions. Les appels à projets « Un Futur pour la Culture » sont un dispositif inédit, qui a atteint sa cible et dont je suis fière. Ils ont permis à des centaines de créations de voir le jour et d’aller à la rencontre du public, c’est pourquoi il me tenait à cœur de lancer une 3^{ème} édition avec cette volonté de mieux soutenir les jeunes artistes et de renforcer le « maillage culturel » en les encourageant à s’ancre dans un territoire », conclut la Ministre de la Culture Bénédicte Linard.

Toutes les infos et les formulaires seront disponibles sur www.culture.be

Contact presse

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente
lauriane.douchamps@gov.cfwb.be / +32 478 98 59 96

Aide à la jeunesse : des réponses au manque de places

Sur proposition de la Ministre de l'Aide à la jeunesse Valérie Glatigny, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a validé 152 nouvelles prises en charge en Aide à la jeunesse afin de les renforcer en urgence avec un focus particulier sur Bruxelles. Des mesures supplémentaires qui viennent s'ajouter aux 52 millions d'euros débloqués ces cinq dernières années afin de soutenir le secteur. La Ministre insiste sur l'importance de pérenniser et d'amplifier ces mesures d'urgence lors de la prochaine législature.

La Ministre de l'Aide à la jeunesse Valérie Glatigny : « *Les travailleurs de l'Aide à la jeunesse réalisent un travail extraordinaire. Bien que des moyens conséquents aient été débloqués depuis le début de la législature, nous devons avoir l'humilité de reconnaître que nous n'avons pas rencontré tous les besoins, qui ont sensiblement augmenté ces derniers mois. Il était donc important de fournir des moyens supplémentaires, en renforçant notamment les prises en charge en familles d'accueil ainsi que les services d'accompagnement. Des mesures pour répondre aux besoins de l'Aide à la jeunesse sont prévues à court, moyen et long termes. Il est temps de faire de l'aide à l'enfance en danger ou en difficulté une grande cause nationale. J'espère que les autres collègues, y compris aux autres niveaux de pouvoir, répondront favorablement à mon appel à agir davantage en amont des situations où les mandants, tels que les services d'aide et de protection de la jeunesse ou les magistrats, n'ont d'autres choix que de procéder à un placement en famille d'accueil ou en institution* ».

1. De nouvelles prises en charge en complément d'un soutien important depuis le début de la législature :

Le budget de l'Aide à la jeunesse a structurellement augmenté de 52 millions d'euros sur ces 5 dernières années. Depuis le début de la législature, 12 millions d'euros ont été dégagés de manière structurelle (auxquels s'ajoutent 9 millions d'euros en soutien durant la crise de la Covid 19).

Ces moyens supplémentaires visent à renforcer la prévention, les services d'intervention en famille ainsi que les services de placement familial d'urgence et de court terme. Outre le renforcement du personnel, ils ont aussi permis créer des prises en charge supplémentaires (169 places supplémentaires structurelles par an, dont 85 en hébergement).

2. Un focus particulier sur la région bruxelloise :

Cependant, plusieurs acteurs de terrain ainsi que l'administration ont pu mettre en lumière une série de besoins supplémentaires, notamment à Bruxelles. Ces nouveaux besoins sont en partie imputables aux différentes crises (sanitaire et énergétique) qui ont accentué les fragilités au sein des familles. Il était donc important d'augmenter rapidement le nombre de prises en charge. Ces augmentations permettront aux mandants de prioriser celles-ci, afin d'assurer la sécurité des enfants en danger ou en difficulté.

Concrètement, les projets retenus permettront :

- **60 prises en charges « long terme »** (tout au long de l'année) en famille d'accueil, uniquement pour des services bruxellois ;
- **44 prises en charge pour une durée de 6 mois renouvelable** (soit jusqu'à 72 places supplémentaires) par un service d'accompagnement, dont 24 attribués à des services bruxellois ;
- **48 prises en charge « court terme »** (pour une durée de 3 mois renouvelable deux fois, soit 9 mois maximum soit jusqu'à 192 places supplémentaires) dont 12 attribués à des services bruxellois.

3. Un renforcement des prises en charge en familles d'accueil et de l'accompagnement en famille :

Les mesures adoptées permettront d'augmenter les prises en charge tant dans la famille du jeune qu'en famille d'accueil.

Concernant les familles d'accueil, cette décision vise à la fois à permettre d'accueillir davantage de jeunes et à leur faire bénéficier de l'encadrement d'un service de placement familial.

4. En complément, une étude permettant d'objectiver les besoins à moyen et long termes :

Parallèlement aux mesures d'urgence précitées, une étude est actuellement en cours. Celle-ci permettra, d'une part, d'identifier les causes précises de l'augmentation précitée et, d'autre part, les causes de l'allongement des délais de maintien au sein des services de l'Aide à la jeunesse. Cette évaluation permettra ensuite de définir des mesures structurelles et d'objectiver les besoins en vue d'un soutien de long terme du secteur.

Concrètement, cette étude permettra d'analyser les causes qui conduisent un jeune à devoir être pris en charge par l'Aide à la jeunesse, celles qui aboutissent à une mesure d'éloignement du milieu familial, les durées de ces éloignements ainsi que les causes qui empêchent les réintégrations familiales.

Contact presse

Samy Sidis, Porte-parole de Valérie GLATIGNY
samy.sidis@gov.cfwb.be / +32 474 79 01 38

Un meilleur encadrement des stages de bachelier sages-femmes et infirmiers responsables de soins généraux dans les petites structures de soins de santé.

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a, à l'initiative de Valérie Glatigny, Ministre de l'Enseignement supérieur, adopté, ce jour, une convention-cadre de stage dédiée spécifiquement à l'encadrement des stages des étudiants en bachelier sage-femme et en bachelier infirmier responsable de soins généraux dans les petites structures de soin, comme par exemple, les maisons médicales, les groupes d'infirmiers indépendants, etc.

Cette décision s'inscrit dans la continuité du travail déjà effectué par la Ministre et le Gouvernement pour mieux encadrer les stages dans ces filières. Depuis 2021, une convention-cadre existe pour garantir aux étudiants des conditions adéquates d'encadrement pédagogique et de travail.

Parmi celles-ci, citons, par exemple, la garantie de proposer les mêmes conditions de travail et le même matériel que ceux mis à disposition du personnel (en ce compris les tenues et leur entretien), le respect de la législation en matière d'horaires de travail, ou encore l'assurance que l'étudiant soit bien considéré comme tel et ne doive pas compenser une charge de travail qui incomberait normalement à un membre du personnel.

La convention précitée, efficace et largement utilisée sur le terrain, n'était cependant pas toujours adaptée dans sa formulation aux réalités des petites structures. La taille réduite des équipes (composée d'une ou de quelques personnes) et l'absence de services médicaux généraux rendaient certaines dispositions caduques, et donc son usage compliqué. La convention-cadre spécifique, adoptée ce jour par le Gouvernement, permet de répondre à cette problématique. Elle a été réfléchi de telle manière à pouvoir s'adapter à différents cas de figure propres au terrain via un texte spécifiquement dédié, élargissant ainsi le panel de stages possibles pour les étudiants et facilitant l'accueil et l'accompagnement des futurs sages-femmes et infirmiers par les équipes des petites structures de soin.

"La crise sanitaire a démontré l'importance du travail du personnel soignant. Choisir les filières médicales relève souvent d'une aspiration profonde. Il est donc essentiel de garantir à nos étudiants un encadrement sécurisant et adapté durant leur stage, peu importe la taille de la structure qui les accueille. C'est l'objectif de la convention de stage adoptée ce jour, qui constitue un véritable win-win pour les étudiants et les équipes soignantes", conclut la Ministre Glatigny.

Contact presse

Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY
olivier.schotte@gov.cfwb.be / +32 488 48 93 83

Contacts presse

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président

Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement.

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

lauriane.douchamps@gov.cfwb.be

+32 478 98 59 96

Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

olivier.schotte@gov.cfwb.be

+32 488 48 93 83

Jean-François Mahieu, Porte-parole de Caroline DESIR

Ministre de l'Éducation

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 476 54 55 75